



ARRÊTÉ N° SDIS01520130423881

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à
l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels, notamment les articles 8 et 9;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours;

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de vacances d'emploi de catégorie C sont arrêtées conformément au
document ci-annexé qui comporte 6 déclarations.

Article 2 :

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de
Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication

Article 3 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>
rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Aurillac, le 23 avril 2013

Monsieur Louis GALTIER
Président du CASDIS

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le
V01512081962001	Caporal de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'équipe		35h00	Sdis du cantal 15006 AURILLAC CEDEX	01/11/2012
V01512035334001	Sapeur Caporal de sap.pomp. prof. Sergent de sap.pomp. prof.	Opérateur CTA / CODIS		35h00	Sdis du cantal 15006 AURILLAC CEDEX	15/05/2012
V01512035334002	Sapeur Caporal de sap.pomp. prof. Sergent de sap.pomp. prof.	Opérateur CTA / CODIS		35h00	Sdis du cantal 15006 AURILLAC CEDEX	15/05/2012
V01512016287001	Caporal de sap.pomp. prof. Sergent de sap.pomp. prof.	Formateur		35h00	Sdis du cantal 15006 AURILLAC CEDEX	01/05/2012
V01512120688001	Adjudant de sapeurs pompiers professionnels	Formateur	Création d'un emploi lié à un nouveau besoin	35h00	Sdis du cantal 15006 AURILLAC CEDEX	01/05/2012
V01512120714001	Caporal chef de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'équipe	Création d'un emploi lié à un nouveau besoin	35h00	Sdis du cantal 15006 AURILLAC CEDEX	01/09/2012